



MAIRIE DE MORAS-EN-VALLOIRE

68 Rue Maurice Savin 26210
MORAS-EN-VALLOIRE

☎ 04 75 31 94 71

mairie.moras@wanadoo.fr
www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,
Vu, Le Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un et le cinq juillet à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le vingt-neuf juin, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Gahitan FAUST, Hervé GONNON, Yamina MAHOUCHE, Aline MONTILLA, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Marianne TARDY.

Excusé(s) : Florence CUSENZA, Mickaël DURAND.

Absent(s) : Aucun.

Ont donné pouvoir : Mickaël DURAND à Patrice REBOULLET.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Aline MONTILLA est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de séance du 8 juin 2021

Le procès-verbal de séance du 8 juin 2021 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 8 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : coffrets vin pour les mariages, suspensions et bacs fleuris, bloc boîtes aux lettres cour Davity, remplacement extincteurs, plans de sécurité bâtiments, entretien défibrillateur.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Choix du nouveau prestataire de repas scolaires et tarification périscolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Maison Familiale et Rurale de Anneyron, actuel prestataire des repas de la cantine, ne proposera plus ce service à la rentrée de septembre prochain. Une consultation a donc été publiée et diffusée. Deux offres ont été reçues : SARL

GUILLAUD et La Toque Dauphinoise. Après concertation de la commission scolaire, le maître traiteur La Toque Dauphinoise basé à Anneyron a été retenu. Les repas seront livrés chaque jour, cuisinés à partir de produits frais, de saison et si possible locaux, issus de l'agriculture biologique ou de systèmes certifiés respectueux de l'environnement et de la qualité organoleptique des produits.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'établir une tarification pour les services périscolaires proposés aux familles des enfants scolarisés à l'école communale et rappelle la volonté communale d'appliquer, depuis 2008, une tarification progressive, plus juste et solidaire, fondée sur le quotient familial, laquelle tient compte des ressources et de la composition familiale des usagers de ces services.

Monsieur le Maire explique également le coût des denrées alimentaires, le service rendu aux usagers et le choix d'un nouveau prestataire offrant une restauration de qualité à la rentrée de septembre prochain. Après avis de la commission scolaire, le Conseil Municipal propose une évolution des tarifs qui n'excède pas l'inflation de 1,5 %.

Restauration midi	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	2,20 €	0,55 €	
	2	250,1 - 500	2,75 €		
	3	500,1 - 750	3,30 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	3,85 €	Tarif précédent	4,34 €
	5	> 1000	4,41 €	Evolution	1.50%

Garderie matin	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,62 €	0,15 €	
	2	250,1 - 500	0,77 €		
	3	500,1 - 750	0,93 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1,08 €	Tarif précédent	1,22 €
	5	> 1000	1,24 €	Inflation	1.50%

Activité / Garderie soir	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,92 €	0,23 €	
	2	250,1 - 500	1,15 €		
	3	500,1 - 750	1,38 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1,61 €	Tarif précédent	1,81 €
	5	> 1000	1,84 €	Inflation	1.50%

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Projet de nouveau bail pour la reconversion du site des Grises

Monsieur le Maire rappelle ce dossier déjà débattu lors de conseils précédents. Une nouvelle réunion a eu lieu le 15 juin en mairie de Epinouze. Sont actés les points suivants :

- Le pourcentage du loyer du nouveau bail pour la commune de Moras-en-Valloire sera de 21 %.
- Le pourcentage des redevances pour la commune de Moras-en-Valloire sera de 23 % (à partir de la 4^e année d'exploitation, sur 0,20€/t pour les terres et sur 1€/t pour l'amiante et le plâtre)

Après débat et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ces propositions et ce projet de nouveau bail.

5. Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des transferts et ouverture de crédits afin de réajuster certaines prévisions budgétaires concernant les recettes et dépenses d'investissement de la commune.

Les crédits suivants sont ouverts :

Recettes investissement :

Article 1322 : + 15 000 €
Article 1323 : + 3 366 €
Article 1328 : + 7 000 €
Article 1341 : + 31 969 €

Dépenses investissement :

Article 2315 : + 8 400 €
Article 2315 : + 22 000 €
Article 2313 : + 26 935 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Organisation des services durant la période estivale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le secrétariat de mairie ne sera pas fermé cet été. Lors des congés de la secrétaire de mairie du 19 juillet au 7 août, l'accueil physique et téléphonique sera assuré par l'agent en charge de l'APC et les affaires courantes traitées en lien avec Monsieur le Maire.

Le guichet de l'agence postale communale sera fermé du 16 au 31 août. Toutefois, le courrier restera relevé quotidiennement. La secrétaire de mairie pourra aussi remettre colis et recommandés en mairie. Pour les autres besoins, les usagers seront invités à se rendre au bureau de St-Sorlin.

Services techniques : un agent en congés du 29 juillet au 18 août et le second du 17 août au 6 septembre.

Monsieur le Maire sera absent du 23 au 31 juillet.

7. Point sur les travaux, dossiers en cours et questions diverses

Festivités : Concert Péricard le 13 août (buvette tenue par le comité des fêtes).

Ecole : Rentrée des classes le 2 septembre. 2 nouvelles enseignantes (Sandrine GROS pour la maternelle).

Commerces : Boulangerie : plusieurs visites des locaux. Les locataires actuels ont jusqu'à fin août pour récupérer leur matériel.

Travaux : Changement des menuiseries de l'école cet été

Réfection de la toiture de la salle des fêtes cet été

Mise en service de l'antenne relais de téléphonie mobile le 18 juillet (avec Orange et Free en opérateurs).

Déménagement de la cantine à prévoir.

Voirie : Problème du stationnement hors case dans la rue Maurice Savin.

Gravats sur le chemin suite à l'effondrement d'une grange quartier La Massonne.

Stationnement d'épaves sur du domaine privé en face de l'ancienne gendarmerie.

Haie à tailler montée de la gendarmerie.

Quelques dates :

- Conseil communautaire Porte de DrômArdèche le 8 juillet.
- Feu d'artifice intercommunal à Manthes le 14 juillet.
- Spectacle Péricard au parc communal le 13 août.

- Repas champêtre des aînés au parc communal le 26 août.
- Rentrée scolaire le 2 septembre.
- Forum des associations à Lens-Lestang le 4 septembre.
- Porte ouverte inaugurale de la nouvelle mairie le 18 septembre.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 13 septembre 2021 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.